

Vos questions / nos réponses

Sevrage

Par [Profil supprimé](#) Postée le 27/11/2016 22:31

Bonjour je veu savoir si on peu passer du tramadol a du codoliprane est esque sur consommation de tous les jour de tramadol pendan 11 mois presque et avec parfoi 1 semaine d arett ou 2 est il obliger avoir un sevrage esque c plus psychologique ou pas est et jaimerai savoir si jai pris du lp pendant 10 jour et de dose de 150 a 350 miligrames voir 1 une seul foi 400 est il possible voir sevrage juste apres arette car c du lp ?? Lp= liberation prolonger du tramadol

Mise en ligne le 28/11/2016

Bonjour,

Nous entendons votre demande mais sommes hélas dans l'incapacité de vous répondre. En effet, n'étant pas médecins nous ne sommes pas habilités à nous prononcer sur votre posologie. Par conséquent, nous vous suggérons d'en parler à votre médecin ou de vous rapprocher d'un médecin spécialisé en pharmacodépendance. Tous deux sont compétents pour vous aider dans votre sevrage.

Pour votre information, le Tramadol est un dérivé morphinique utilisé dans le traitement de douleurs modérées ou intenses et sa capacité addictive est très rapide. L'addiction générée par ce médicament a un versant psychique et un autre physique. Par conséquent les symptômes de manque peuvent être plus ou moins pénibles psychologiquement et physiquement.

Le codoliprane est un antalgique lui aussi préconisé dans le traitement des douleurs intenses ou modérées ne répondant pas à l'utilisation d'autres antalgiques périphériques. Certains patients l'ayant utilisé ont rapporté en être devenus dépendants après une prise plus ou moins prolongée.

Nous vous conseillons de prendre contact avec un médecin pour être aidé dans votre sevrage. Si toutefois vous le faisiez vous-même nous vous suggérons de procéder à une diminution progressive par palier. Nous vous avons mis en fin de réponse une adresse de centre d'addictologie où vous pourriez entrer en contact avec un médecin voire avec un médecin spécialisé en pharmacodépendance.

Bon courage et bien cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :
